



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 07/2022 DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DES TILLEULS À OLWISHEIM

Le Maire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande formulée le 13 mai 2022 par l'entreprise E3C – 2 impasse de l'Induction - 67800 BISCHHEIM,
- Vu les travaux à exécuter au clocher de l'église Saints Pierre et Paul à Olwisheim et la nécessité d'y accéder avec une nacelle,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon déroulement des travaux d'y réglementer la circulation.

ARRÊTÉ

Article 1 : La place des Tilleuls est interdite à la circulation et au stationnement des véhicules le mercredi 18 mai 2022 de 6 heures à 12 heures.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'intervention excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise E3C.

Article 4 : Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie et prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de la loi.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Madame la Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- L'entreprise E3C
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 13 mai 2022
Le Maire, Alain RHEIN

